Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20261030-11102026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/10/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Monsieur BOHUON Vincent qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Madame RÉHAULT Marie-Annick qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Madame LOPEZ Françoise. Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Monsieur MALLE Jérôme. Madame MOUAFFIK Camélia.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 11.10/2026 : MODIFICATION DU LOYER DU BAR – RESTAURANT - EPICERIE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que dans l'annonce de recrutement des gérants pour le bar – restaurant – épicerie communal dénommé "Au Sympho", le montant du loyer avait été fixé à 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC. Dans la délibération n° 2.02/2026 du Conseil Municipal en date du 23/02/2026, le montant du loyer a été fixé à 500,00 € HT, soit 600,00 € TTC.

La candidature des gérants actuels ayant été basée sur un loyer du commerce à 400,00 €, il convient de modifier la délibération n° 2.02/2026 et de fixer le loyer à 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **DECIDE de fixer le loyer du commerce à 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC ;**
- **DIT que le titre de recette n° 175 – bordereau 56 fera l'objet d'une annulation ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 30 OCT. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 30 OCT. 2026